
Procès-verbal du Conseil municipal n°5 du 07 juillet 2022

Présents : Jean-Marc De LUSTRAC, Bruno CAMY, Maryse POTEL, André PENAUD, Magalie ROUMAGNE, , Charles BRICAULT, Milène CORINI, Michelle FABRE, Francis GARCIA, Martine GIVELET, Gérard HUET, Isabelle MIOCIC, Véronique SAVIN

Procurations : Jacques MAHÉ donne pouvoir à Jean-Marc De LUSTRAC
Damien BEAULIEU donne pouvoir à Charles BRICAULT
Béatrice BOUSSETON donne pouvoir à Véronique SAVIN
Coralie GUERRY donne pouvoir à Maryse POTEL
Elisabeth LASBUGUES donne pouvoir à Isabelle MIOCIC

Absent(s) : Richard BLET

- ✓ **Signature de la feuille d'émarginement**
- ✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du n°4 du 25 mai 2022 : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse POTEL**

Ordre du Jour :

- 1. Programme d'aménagement de la médiathèque**
 - 2. Programme d'aménagement des toilettes publiques**
 - 3. Acquisition de la parcelle ZH 31 Lotissement Les Plantes dans le cadre de l'urbanisation à destination d'activités et d'habitations**
 - 4. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du bus communal**
 - 5. Autorisation de signature des conventions de versement pour le fonds de concours au SDEG 16 Eclairage public**
 - 6. Programme de déploiement de l'éclairage public dans les hameaux**
 - 7. Décision modificative n°2 – budget communal**
 - 8. Autorisation de signature des conventions de servitudes avec ENEDIS**
 - 9. Questions et informations diverses**
-

1. Programme d'aménagement de la médiathèque

Suite aux travaux réalisés à la médiathèque, il a été décidé d'aménager les nouveaux locaux de la médiathèque permettant ainsi :

- d'augmenter l'offre de lecture ;
- créer des espaces de convivialité
- créer des espaces pour accueillir les différents publics (scolaires, ados, adultes).

Le coût de ce programme d'aménagement s'élève à 31 752 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Montant	%
Département de la Charente	12700	40%
Mairie de VARS	19052	60%
TOTAL	31752	100%

La subvention du Département de la Charente sera sollicitée prochainement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Programme d'aménagement des toilettes publiques

Cet équipement est nécessaire pour permettre aux usagers du marché, des commerces, de l'église et des touristes d'accéder à ce service qui est un enjeu de santé publique.

Ces sanitaires à usage commun seront accessibles à chacun dans le respect de la « réglementation accessibilité ».

Par ailleurs, sera intégré à ce bâtiment un local poubelle permettant le tri des déchets ainsi qu'un espace de compostage collectif. En effet, la collectivité souhaite sensibiliser la population à l'enjeu de la gestion des déchets et apporter des solutions de tri et de compostage collectif.

Ces dispositifs visent particulièrement :

- ✓ les habitants du centre bourg qui ne disposent pas de jardin ou de cour pour implanter un composteur ;
- ✓ les commerçants (exemple maraicher) présents sur le marché deux fois par semaine
- ✓ les utilisateurs de la salle des fêtes
- ✓ Les jardiniers du jardin social qui est mis à disposition par la mairie.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses	Montant dépenses	Montant des dépenses
	HT	TTC
Divers (signalétique, équipement composteurs ...)	15 450 €	18 540 €
Maitrise d'œuvre - Frais d'études et d'ingénierie liés à l'opération Bureau de contrôle - Coordonnateur SPS	8 550 €	10 260 €
Travaux	56 000 €	67 200 €
Total général	80 000 €	96 000 €

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

DETR	40 000,00 €	50%
Département	14 000,00 €	18%
autofinancement	26 000,00 €	33%

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Acquisition de la parcelle ZH 31 Lotissement Les Plantes dans le cadre de l'urbanisation à destination d'activités et d'habitations

Dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone des Plantes du Plan Local d'Urbanisme, il est prévu l'ouverture à l'urbanisation de parcelles à destination d'activités et d'habitations.

M. Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH 31 située en zone 1AU et 1AUY du Plan Local d'Urbanisme, d'une superficie de 20 700 m².

Après échanges avec le propriétaire le prix est fixé à 5.56 €/m² soit 115 000€ HT.

Pour l'acquisition de cette parcelle le taux de TVA est de 20% soit 23 000€, les frais honoraires de commercialisation de 6% du prix de vente soit un montant de 6 900 € s'appliquent à la charge de l'acquéreur.

C'est donc un total de 144 900 € qui est à prévoir pour l'acquisition de cette parcelle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du bus communal

Les communes telles que Aussac-Vadalle, Tourriers, ainsi que la Communauté de communes Cœur de Charente pour le centre de loisirs, utilisent le bus de la commune de Vars et son chauffeur pour transporter les enfants et leurs accompagnants dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Une convention de mise à disposition est rédigée afin de prévoir les conditions d'application de la mise à disposition (conditions financières : prise en charge des frais de fonctionnement –frais de déplacement et du personnel mis à disposition- par l'emprunteur). La convention sera valable pour 3 années scolaires, savoir : 2022/2023 – 2023/2024 – 2024/2025, avec tacite reconduction.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Autorisation de signature des conventions de versement pour le fonds de concours au SDEG 16 Eclairage public

Pour la réalisation de travaux d'éclairage public par le SDEG 16 et leur financement en section d'investissement, une convention pour le versement de fonds de concours est nécessaire.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Programme de déploiement de l'éclairage public dans les hameaux

Hameau	Luminaires	Coût total	Financement SDEG	Financement mairie de Vars
Plantier de Beauregard	2	1 011,98 €	537,23 €	474,75 €

Fossejoint	2	2 674,82 €	1 372,78 €	1 302,04 €
Vaillat	2	3 042,70 €	1 614,81	1 427,89 €
Chez BRARD	2	2 023,94 €	1 074,46 €	949,48 €
Champ du Moussy	2	998,45 €	531,03 €	467,42 €
Servol	2	1 011,98 €	537,23 €	474,75 €
Logis de Scee	2	1 011,98 €	537,23 €	474,75 €
Rouhenac	2	1 011,98 €	537,23 €	474,75 €
Les Prés Nobles	2	1 011,98 €	537,23 €	474,75 €
Le Tertre	2	1 011,98 €	537,23 €	474,75 €
Beaubrenier	2	3 600,50 €	1 797,05 €	1 803,45 €
Les Aros d'Arbrand	2	2 588,53 €	1 259,82 €	1 328,71 €
TOTAL	24	21 000,82 €	10 873,33 €	10 127,49 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Décision modificative n° – Budget communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2 COMMUNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60626 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-637 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00 €	1 078,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 000,00 €	20 678,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6415 : Indemnité inflation	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	48,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	16 648,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 465,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 465,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657348 : Autres communes	0,00 €	73,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	155,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	228,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48,00 €
R-70688 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 048,00 €
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 041,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 041,00 €
R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 465,00 €	37 554,00 €	0,00 €	22 089,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	34 131,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	34 131,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	37 801,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	18 127,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2151 : Réseaux de voirie	127 661,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	34 131,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	6 682,32 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	183 119,59 €	47 683,32 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	127 661,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	2 644,27 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	130 305,27 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	183 119,59 €	212 119,59 €	0,00 €	29 000,00 €
Total Général		51 089,00 €		51 089,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Autorisation de signature des conventions de servitudes avec ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux peuvent emprunter la propriété de la commune. Il convient donc d'établir des conventions de servitudes avec ENEDIS et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Questions et informations diverses

- ✓ Organisation du TPC : besoin de gros moyens humains, tout le monde doit se mobiliser.
- ✓ Retour du retour COPIL de la gare
- ✓ Petites villes de demain : le contrat a été signé avec l'Etat
- ✓ Organisation du Marché de Producteurs de Pays